



BP 28
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr

AR Prefecture

005-240500439-20200804-DP2020TO41-DE
Reçu le 04/08/2020
Publié le 04/08/2020

DECISION DU PRESIDENT

N° 2020 TO 41

Objet : Diagnostic des sentiers du Briançonnais – demande de subvention auprès de la Région Sud et du Département des Hautes-Alpes : Modification du Plan de financement

LE PRESIDENT,

VU l'arrêté préfectoral n°05.2019.07.05.004 du 5 juillet 2019 approuvant les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais et notamment les compétences en matière de définition et mise en œuvre de politiques contractuelles et d'études préparatoires à la prise de nouvelles compétences ;

VU la délibération n°2020-48 du Conseil Communautaire en date du 24 juillet 2020 portant délégation au Président en matière de demande de subventions de fonctionnement ;

VU l'avis du comité de pilotage Espace Valléen du Briançonnais du 3 décembre 2019 approuvant la réalisation d'un diagnostic des sentiers du Briançonnais ;

VU la décision du Président N° 2020 TO 22 « Diagnostic des sentiers du Briançonnais – demande de subvention auprès de la Région Sud et du Département des Hautes-Alpes » basé sur un plan de financement HT ;

Considérant que les demande de financement pour les dépenses de fonctionnement doivent être inscrites en TTC ;

Considérant que les activités dites de pleine nature et notamment le vélo, le trail ou la randonnée constituent de réels « produits d'appel » touristiques pour le territoire du Briançonnais ;

Considérant qu'il serait opportun d'initier une réflexion avec les communes et leurs groupements sur le contour de la compétence création/entretien/balissage des sentiers afin que celle-ci soit plus clairement définie pour chacun des acteurs ;

Considérant le plan de financement modifié suivant :

DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES		
Poste	€ TTC	Collectivité	Taux	€
Diagnostic des pratiquants	16 320,00	Conseil Départemental 05	40%	19 359,55
Diagnostic des sentiers	13 286,88	Région Sud PACA	40%	19 359,55
Améliorer la gouvernance	18 792,00	Autofinancement CCB	20%	9 679,78
TOTAUX	48 398,88			48 398,88

DECIDE

ARTICLE 1 :

De solliciter l'aide de la Région SUD et du Département des Hautes Alpes conformément au plan de financement ci-dessus pour la réalisation du diagnostic des sentiers du Briançonnais.

AR Prefecture

005-240500439-20200804-DP2020TO41-DE
Reçu le 04/08/2020
Publié le 04/08/2020

ARTICLE 2 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Briançon, le **04 AOUT 2020**

Le Président

Arnaud MURGIA



Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication